

► Programme expérimental ◀

Doctorat en Sciences de Gestion

par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Selon la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale : « *Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles visé à l'article L. 335-6 du code de l'éducation.* »

Pourquoi ?

Pourquoi un tel dispositif ?

► **Pour encourager l'accès au grade de docteur et la fertilité scientifique issue des disciplines sources.** Les quelques docteurs d'autres disciplines, aujourd'hui enseignants-chercheurs en Sciences de Gestion, ont en effet souvent enrichi la variété du contenu de l'enseignement des Sciences de Gestion et ont permis la création d'axes de recherche innovants aux frontières de notre discipline.



► Pour permettre à celles et ceux qui ont acquis, au cours de leur pratique professionnelle, **une expérience significative de la recherche scientifique, de mener une démarche réflexive sur leurs compétences et les valoriser en obtenant un doctorat.** Cette démarche pourra notamment leur permettre de réorienter leur carrière en devenant enseignants-chercheurs en sciences de gestion.

► Université Paris-Est, accompagnée par la FNEGE, a ainsi décidé de **monter un dispositif innovant permettant de favoriser l'obtention d'un Doctorat de Sciences de Gestion** par la Validation des Acquis de l'Expérience.

Pour qui ?

A qui s'adresse-t-il ?

- ▶ **Ce dispositif s'adresse prioritairement aux docteurs d'autres disciplines** avec une expérience professionnelle ou de recherche de plus de 3 ans dans le domaine de la gestion et du management.
- ▶ Il peut concerner également des **professeurs agrégés du secondaire qui enseignent en gestion**, exercent dans l'enseignement supérieur et ont une expérience substantielle de recherche.
- ▶ Il peut s'agir enfin de **candidats ayant une solide formation de base** (troisième cycle universitaire, grande école de commerce ou d'ingénieur), **une expérience de haut niveau en gestion** et ayant contribué à la recherche en Sciences de Gestion.



Quel objectif vise ce programme FNEGE ?

- ▶ L'objectif de ce programme est de permettre aux candidats **d'obtenir un Doctorat en Sciences de Gestion par la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en bénéficiant d'une formation d'accompagnement délivrée par la FNEGE.** L'exigence de la qualité de la recherche doctorale est une priorité absolue dans ce programme.

Quel programme ?

Présentation du programme de formation FNEGE

- ▶ Le programme de formation se déroule sur **deux ans**.
- ▶ Au cours de la première année, il s'agit de **se consacrer aux fondements et à la spécificité de la recherche en Sciences de Gestion** (programme « Faire de la recherche en Sciences de Gestion »).
- ▶ Au cours de la seconde année, il s'agit de **produire une recherche de niveau doctoral en Sciences de Gestion** (programme « Créer et publier des connaissances nouvelles en Sciences de Gestion »).

Première année

« Faire de la recherche en Sciences de Gestion »

6 séminaires de 12h (maximum), et 24h de formation sous-disciplinaire individualisée.

Au total = 96h

Les séminaires méthodologiques (n°3/3bis ; 4/4bis - voir p.5)

sont à géométrie variable en fonction des compétences des candidats et de leur cursus antérieur. Certains ne suivront que les séminaires de méthodologie approfondis, alors que d'autres suivront les séminaires fondamentaux et les séminaires approfondis.

Quel contenu ?

1^{ère} année

La formation sous-disciplinaire correspond à l'approfondissement de la recherche dans l'une des spécialités que le candidat devra choisir. Le choix de cette sous-discipline (Stratégie, Finance, GRH, Marketing, etc.) sera adapté au profil et au souhait de chaque candidat en fonction de son cursus antérieur. Lors d'un rendez-vous mensuel, le directeur de recherche orientera le doctorant vers les concepts et lectures incontournables, fondateurs de la sous-discipline. Il accompagnera progressivement le doctorant dans l'identification de la thématique, puis de la problématique de recherche, qui sera véritablement approfondie en seconde année.

Le format des séminaires (notamment 1 et 2, ainsi que les séminaires « disciplinaires ») et les dispositifs pédagogiques envisagés requièrent un travail personnel conséquent (notamment lectures en amont des séances).

Séminaire n°1 : Principaux courants et débats épistémologiques en Sciences de Gestion	12h
Séminaire n°2 : Théorie des organisations	12h
Séminaire n°3/ 3 bis : Méthodologie de recherche qualitative <ul style="list-style-type: none">▶ Séminaire fondamental : 12h▶ Séminaire approfondi : 12h	24h
Séminaire n°4/4 bis : Méthodologie de recherche quantitative <ul style="list-style-type: none">▶ Séminaire fondamental : 12h▶ Séminaire approfondi : 12h	24h
Formation sous- disciplinaire individualisée <ul style="list-style-type: none">▶ Fondements théoriques de la discipline choisie GRH, Marketing, stratégie, comptabilité, finance, systèmes d'information etc.	24h Env. 3h/ mois (8 mois) avec le directeur de recherche

Quel contenu ?

2^{ème} année

Seconde année

« Créer et publier des connaissances nouvelles en Sciences de Gestion »

2 séminaires de 12h et 24h de suivi individualisé.
Au total = 48h

Chaque candidat sera inscrit à Université Paris-Est et supervisé par un directeur de recherche. Le séminaire n°6 traitera plus spécifiquement du processus de rédaction d'une production académique.

Séminaire n°5 : Identifier sa problématique et son design de recherche	12h
Séminaire n°6 : Rédiger et publier son travail de recherche	12h
Formation sous- disciplinaire individualisée ▶ Accompagnement du doctorant dans l'identification de la problématique de recherche et la rédaction de la production académique* correspondante	24h Env. 3h/ mois (8 mois) avec le directeur de recherche

**Il s'agit d'un travail de recherche académique de haut niveau dont les résultats seront à terme publiables dans une (ou plusieurs) revue(s) scientifiques(s) de bon rang intégrant une réflexion théorique et un travail empirique. Cette production, qui doit correspondre aux standards disciplinaires, sera présentée lors du jury et devra faire l'objet d'une soumission (sans co-auteur) à un congrès disciplinaire reconnu et à une revue scientifique classée.*

Quelle procédure ?

Quelle est la procédure à suivre pour candidater ?

- ▶ Les candidats peuvent télécharger le **dossier de candidature en ligne** sur le site de la FNEGE www.fnege.org ou sur le site d'Université Paris-Est www.univ-paris-est.fr/fr
- ▶ Ce dossier inclut notamment un **référentiel de compétences** à partir duquel le candidat se positionne sur chacune des compétences spécifiques et justifie, lorsque c'est le cas, **l'acquisition de cette compétence par ses expériences ou formations antérieures**. Au terme de l'examen de recevabilité de la candidature, et d'une éventuelle audition, l'inscription en VAE est acceptée ou pas.

Ce dossier, dûment rempli, sera à envoyer simultanément :

- ▶ par courrier à la FNEGE, à l'attention de Valérie FOURCADE - 2 Avenue Hoche 75008 Paris, et par e-mail à fourcade@fnege.fr
- ▶ par courrier à Université Paris-Est : Direction du Département des Etudes Doctorales, Immeuble La Pyramide, 80 avenue du Général de Gaulle 94000 Créteil, et par e-mail à vae-doctorat@univ-paris-est.fr

Si la candidature est jugée recevable, la procédure est la suivante :

- ▶ Inscription du candidat dans l'Ecole doctorale d'Université Paris-Est - Organisations, Marchés, Institutions (OMI),
- ▶ Accompagnement du candidat pour la rédaction du dossier d'explicitation de son expérience et nomination d'un accompagnant HDR,
- ▶ Intégration dans le programme de formation,
- ▶ Soutenance devant le jury (en conformité avec le dispositif de la VAE) et délivrance du diplôme, en cas de succès.

Quelles formalités ?

Quelles sont les dates importantes à retenir ?

- ▶ 31 août 2016 : Date limite d'envoi des dossiers
- ▶ 7 septembre 2016 : Audition des candidats
- ▶ Novembre / Décembre 2016 : Début de la formation

Quels sont les coûts financiers et les modalités de prise en charge ?

Le coût du dispositif complet comprend le financement de la procédure VAE, l'inscription dans le diplôme visé et, dans le cas d'une validation partielle, le financement de la formation.

- ▶ **4000 € d'inscription en doctorat VAE à Université Paris-Est** (incluant les frais d'inscription au diplôme pour toute la durée du programme).
- ▶ **5000 € de coût de formation forfaitaire sur les deux années** pour l'ensemble des séminaires FNEGE et le suivi individualisé (2500 € par an).

Ces coûts peuvent être pris en charge par :

- ▶ **Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)**, tels que les Fongecif régionaux (dont dépendent les candidats),
- ▶ **Les plans de formation des entreprises des candidats,**
- ▶ **Les collectivités locales** (la région) dans certains cas, notamment pour les demandeurs d'emploi.